

Indiens. Dans chacune de deux vieilles réserves le long de la Nottaway et dans l'Abitibi, au Québec, les trappeurs ont pris en 1948 plus de 1,000 castors qui leur ont valu au delà de \$100,000. Des entreprises semblables sont en marche en Saskatchewan et en Alberta.

En outre des réserves communes de chasse, les sentiers de piégeage enregistrés en nom particulier comptent pour beaucoup dans le rétablissement du chasseur indien. Ce régime a été adopté parce qu'on avait constaté que le piégeage pratiqué sous le bénéfice des anciens permis ordinaires donnait lieu à un épuisement périodique auquel il fallait parer par des saisons fermées à quelques années d'intervalle.

Prêts à même une caisse renouvelable.—Subordonné à une modification de la loi des Indiens, adoptée en 1938, le ministère des Mines et des Ressources peut consentir des prêts à même une caisse renouvelable à des bandes, groupes ou Indiens particuliers en vue de l'achat d'instruments agricoles, de machinerie, de bétail, d'agrès de pêche ou de chasse, de graines de semence et de matières premières d'artisanat. Les prêts aux particuliers, toutefois, ne sont pas généralement approuvés et ne sont envisagés que dans les situations exceptionnelles. En vertu de cette modification, des prêts d'argent peuvent être consentis pour la mise en œuvre d'entreprises coopératives au bénéfice des Indiens.

Émancipation.—La loi des Indiens pourvoit à l'émancipation des Indiens. Lorsqu'un Indien est émancipé, il cesse d'être un Indien au sens de la loi et acquiert tous les droits et responsabilités du citoyen canadien. Toutefois, c'est avec la plus grande discrétion que procède le gouvernement, car l'Indien affranchi est soustrait à la protection spéciale que lui assure son statut d'Indien.

Sous-section 2.—Les Esquimaux du Canada*

Les Esquimaux du Canada habitent surtout au nord de la limite de la végétation arborescente sur la lisière septentrionale du continent et en bordure des îles de l'archipel Arctique et de la baie d'Hudson. La majorité des Esquimaux vivent sur la côte et tirent des mammifères de la mer une grande partie de leur nourriture et de leur vêtement. Il existe cependant des bandes d'Esquimaux à l'intérieur du district de Keewatin, à l'ouest de la baie d'Hudson, qui vivent à l'intérieur des terres et se nourrissent surtout de poisson et de caribou.

Il est évident que l'économie de ces peuplades nomades repose entièrement sur la chasse, le piégeage et la pêche. La chasse assure la nourriture locale et le piégeage permet d'échanger des pelleteries contre les marchandises des Blancs. Économie nécessairement précaire car le gibier dont l'Esquimau se nourrit ou recherche la fourrure varie en nombre et les prix des pelleteries fluctuent soudainement dans le commerce des fourrures.

Au recensement décennal en 1941, il y avait au Canada 7,639 Esquimaux, dont 1,965 habitaient le nord du Québec. La population esquimaude du Canada, Labrador non compris, est estimée à 8,378 en décembre 1948.

* Rédigé sous la direction de R. A. Gibson, I.S.O., directeur, Division des terres et des services de développement, ministère des Mines et des Ressources. Après la rédaction de ces lignes, la Division est passée, en février 1950, au nouveau ministère des Ressources et du Développement économique pour devenir la Division des services de développement économique.